



À quoi vous engagez-vous en joignant le comité de la condition des femmes ?

- Participer aux réunions téléphoniques qui se tiennent de 2 à 4 fois par session, le vendredi matin, de 9 h à 11 h à distance, sur plateforme Via, pour réaliser les objectifs que le comité se fixe dans son plan de travail annuel ;
- Participer, si possible, et si vous êtes disponibles, aux réunions du Réseau de la condition des femmes de la CSQ qui se tiennent trois fois par année, les jeudis et vendredis (alternance entre Québec, Montréal et autre ville). Le réseau des femmes de la CSQ est un lieu d'échange d'information, de discussion et de prise d'orientations qui réunit des femmes des différentes fédérations syndicales affiliées à la CSQ. La participation à ces réseaux est toujours fort stimulante.
- Participer occasionnellement aux réunions ou activités du comité (colloques, formations, etc.) Notez que nous tentons de faire coïncider nos réunions « en personnes » avec la tenue des réseaux de la CSQ pour éviter la multiplication des déplacements.
- Vous faire élire par votre syndicat en avisant d'abord votre exécutif local de votre intérêt pour le comité de la condition des femmes. Votre syndicat demandera à ce que votre horaire de cours soit aménagé par l'administration de votre collège de façon à permettre que vos vendredis soient libérés, minimalement de 9 h à 11 h à distance, sur plateforme Via. Vos dépenses (transport, hôtel, repas) seront payées par votre syndicat, mais péréquationnées par la FEC pour supporter financièrement les petits syndicats et les syndicats plus éloignés.

Est-ce que la participation à ce comité risque de vous épuiser ?

Non ! Puisqu'une des demandes actuellement formulée par les femmes est de favoriser la conciliation « travail-famille-militantisme », nous sommes donc très soucieuses de mener les travaux de notre comité dans le respect de cette revendication.